



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-042**

EN DATE DU : **04 JUIN 2025**

REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES PAR COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE 2026/2032

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Dizier-les-Domains, selon convocation le 23/05/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Armelle BOURSAUD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Messieurs

Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

EXCUSÉ (1) : Madame

CÉLINE DARVENNE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	24	2

Suite aux courriers de Mme la Préfète en date des 2 avril et 5 mai 2025, concernant la recomposition du conseil communautaire à l'occasion du renouvellement général,

Vu l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, il doit être procédé aux opérations permettant de déterminer le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Il est proposé au Conseil de choisir la répartition de droit commun avec 27 délégués communautaires répartis comme suit :

Communes	Nombre de sièges au Conseil Communautaire
Bonnat	5
Genouillac	3
Lourdoueix-St-Pierre	3
Châtelus-Malvaleix	2

Méasnes	2	023-200041556-20250604-2025-042-DE
Moutier-Malcard	2	Accusé certifié exécutoire
Champsanglard	1	Réception par le préfet : 24/06/2025
Jalesches	1	
La Cellette	1	
Linard-Malval	1	
Mortroux	1	
La-Forêt-du-Temple	1	
Nouziers	1	
Roches	1	
St-Dizier-Les-Domaines	1	
Tercillat	1	

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 24 voix pour, 2 contre, le Conseil Communautaire :

- **PROPOSE** aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, de fixer à 27 le nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir au sein du Conseil Communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, selon la répartition présentée, à savoir la répartition de droit commun.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALÉIX

La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD

